

Image not found or type unknown



Abus de l'employeur? informez-moi

Par **lilluminee**, le **25/11/2009** à **11:02**

Bonjour, selon la convention des fleuristes, j'ai remarqué que je ne pouvais pas travailler plus de 48h par semaine, à raison de 10h maximum par jour. sans surcharge de travail, je suis déjà à 11h par jour certains jours, la semaine prochaine 48h30 pour 3 jours au dessus de 10h. Quels sont mes recours?